

# Transports et environnement

BIODIVERSITÉ

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ÉLECTRIFICATION

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

TRANSPORTS

## Les projets de loi

À l'hiver et au printemps, la Commission des transports et de l'environnement a procédé aux consultations particulières et à l'étude détaillée du **projet de loi n° 81**, *Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement*.

Le texte législatif modifie les dispositions relatives à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévues dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Il accorde au gouvernement «le pouvoir de décider que certains travaux préalables peuvent se dérouler avant la tenue de la procédure lorsque l'intérêt public le justifie<sup>66</sup>». Ces travaux pourraient avoir lieu si le projet «participe à l'atteinte des cibles gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques ou relatives aux objectifs de la transition énergétique<sup>67</sup>».

De plus, le projet de loi vise à obliger les constructeurs à augmenter l'offre de véhicules lourds électriques. En vertu d'un règlement, des crédits seraient attribués aux véhicules zéro émission et à faibles émissions. Les manufacturiers devraient atteindre un certain nombre de crédits chaque année et le plancher serait rehaussé année après année. Les constructeurs qui vendent ou louent plus de 50 véhicules lourds y seraient assujettis. Des amendes pouvant aller jusqu'à trois millions de dollars sont prévues en cas de non-respect. Lors des consultations particulières, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette, a affirmé que l'entrée en vigueur de ces règles pourrait être repoussée en raison de l'incertitude commerciale.

### Projet de loi n° 81

PRÉSENTATION

20 novembre 2024

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Sanction (28 mai 2025)

### Échos médiatiques

Stéphane Blais [La Presse Canadienne], «[Projet de loi 81: Québec met la pédale douce sur l'électrification des transports lourds](#)», *La Presse*, 30 janvier 2025.

Alexandre Shields, «[Le BAPE "préoccupé" par un nouveau pouvoir que le ministre de l'Environnement veut se donner](#)», *Le Devoir*, 5 février 2025.

<sup>66</sup> *Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement*, LQ 2025, c. 12, notes explicatives.

<sup>67</sup> *Ibid.*, art. 98.

En matière de biodiversité, le projet de loi «élargit la protection accordée par la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* aux spécimens floristiques de ces espèces en interdisant notamment les activités susceptibles de leur porter atteinte<sup>68</sup>». Il modifie aussi la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* afin de clarifier que l'aménagement d'un habitat de remplacement peut être exigé lorsque des activités modifient un habitat faunique.

En ce qui a trait aux projets de loi publics de députés, l'opposition officielle a présenté trois projets de loi en lien avec les transports et l'environnement. Le député de Nelligan, Monsef Derraji, a présenté le **projet de loi n° 897**, *Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de prévoir la délivrance obligatoire d'un avis de paiement au propriétaire d'un véhicule routier immatriculé ou au titulaire de certains permis*. Le projet de loi vise à obliger la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) à émettre des avis de renouvellement pour les droits d'immatriculation et les permis de conduire.

Le député de Nelligan a également présenté le **projet de loi n° 899**, *Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin d'obliger la Société de l'assurance automobile du Québec à conclure des ententes avec des ministères ou organismes en vue de l'application de certaines lois*. Le texte législatif est une réponse au phénomène « chauffeur inc. », une pratique fiscale qui permet à des entreprises de camionnage d'offrir des tarifs de transport plus bas en employant des chauffeurs comme s'il s'agissait de travailleurs autonomes. Cela permet à l'employeur d'éviter de prélever certaines cotisations sur la masse salariale, comme le Régime de rentes du Québec, la CNESST ainsi que des retenues pour des assurances collectives.

En mai 2025, la députée de Mille-Îles a présenté le **projet de loi n° 995**, *Loi visant à établir un cadre de surveillance et de régulation des polluants éternels*. Le projet de loi vise à mettre en place un cadre réglementaire pour la détection, la surveillance et le contrôle des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA). À cette fin, il confierait au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) la responsabilité de broser un portrait de la présence des SPFA dans l'eau potable, les boues provenant de l'assainissement des eaux usées et les lixiviats issus des lieux d'enfouissement. Le texte législatif prévoit aussi l'imposition de tests périodiques aux municipalités et aux exploitants d'un lieu d'enfouissement technique.

<sup>68</sup> *Ibid.*, notes explicatives.

### Projet de loi n° 897

#### PRÉSENTATION

19 mars 2025

#### DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Présentation

### Échos médiatiques

Mathieu Lamothe, « [SAAQ: un projet de loi pour rendre obligatoires les avis de paiement](#) », *La Tribune*, 19 mars 2025.

### Projet de loi n° 899

#### PRÉSENTATION

3 avril 2025

#### DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Présentation

### Projet de loi n° 995

#### PRÉSENTATION

22 mai 2025

#### DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Présentation

## Motions présentées à l'Assemblée nationale

En matière de transports, plusieurs sujets d'actualité ont fait l'objet de motions. Il a notamment été question du [phénomène « chauffeur inc. »](#), de la [construction d'un pont sur le Saguenay](#), des [services de VIA Rail en Gaspésie](#) et du [Fonds d'assurance automobile du Québec](#). En ce qui concerne l'environnement, l'Assemblée a réaffirmé son engagement pour le maintien du [système de plafonnement et d'échange de droits d'émission](#).

Aux affaires prioritaires, le leader de l'opposition officielle a présenté une [motion](#) en vertu des articles 324 à 327 du Règlement de l'Assemblée nationale «proposant que l'Assemblée déclare que la SAAQ et certains de ses dirigeants ont porté atteinte aux droits et privilèges de l'Assemblée en transmettant intentionnellement des informations erronées aux membres de la Commission de l'administration publique dans le cadre de suivis concernant le projet CASA/SAAQclic». La motion faisait suite à la [décision](#) de la présidente qui a jugé recevable à première vue, le 2 avril 2025, la question de privilège. La motion, qui aurait envoyé le dossier à la Commission de l'Assemblée nationale afin que celle-ci fasse enquête, a été [rejetée](#).

En juin, l'Assemblée a pris en considération, par [motion](#), le [rapport](#) de la Commission de l'Assemblée nationale dans le cadre de l'enquête portant sur l'omission du dépôt dans les délais prescrits du Rapport annuel de gestion 2023 de la SAAQ. L'Assemblée a [adopté](#) le rapport qui conclut que la ministre des Transports et de la Mobilité durable n'a pas commis un outrage au Parlement. La Commission recommande aussi qu'en cas de retard, les ministères et organismes publics transmettent des explications au ministre responsable, avant l'expiration du délai, afin que ce dernier en informe l'Assemblée.

### Échos médiatiques

Jérôme Labbé, « [Québec réaffirme son engagement envers le marché du carbone](#) », *Radio-Canada*, 9 avril 2025.

Jérôme Labbé, « [La SAAQ assure que le Fonds d'assurance automobile ne servira pas à combler son déficit](#) », *Radio-Canada*, 28 mai 2025.

### Échos médiatiques

Marie-Michèle Sioui, « [La SAAQ a trompé des députés, estime la présidente de l'Assemblée nationale](#) », *Le Devoir*, 2 avril 2025.

## Des pétitions présentées à l'Assemblée nationale

Lorsqu'une pétition est présentée à l'Assemblée nationale, le gouvernement doit y répondre par écrit dans les 30 jours suivant sa transmission par le secrétaire général de l'Assemblée au leader du gouvernement. Si l'Assemblée ne tient pas séance à l'expiration du délai, la réponse est déposée au plus tard à la troisième séance suivant la reprise des travaux.



### Pétition

- [Demande visant à contrer la pratique de « chauffeur inc. »](#)
- PRÉSENTATION 20 mars 2025
- RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 10 avril 2025
- [Révision de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal concernant la taxe sur l'immatriculation des véhicules](#)
- PRÉSENTATION 27 mars 2025
- RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 20 mai 2025

## Rapports de personnes désignées par l'Assemblée

Dans son [rapport](#) déposé à l'Assemblée nationale en février 2025, le **Vérificateur général du Québec** (VGQ) présente son audit de performance sur le programme CASA/SAAQclic. Le VGQ note que les coûts du programme CASA, qui inclut la plateforme SAAQclic, ont augmenté de près de 500 millions de dollars. Ce dépassement de coût n'a pas été clairement communiqué aux décideurs. Selon les prévisions du Vérificateur général, le coût du projet atteindra 1,1 milliard de dollars d'ici mars 2027.

Le Vérificateur général souligne que la direction du programme n'a pas mené tous les tests nécessaires avant la mise en service du nouveau système informatique en février 2023. Environ 20 % des tests intégrés finaux n'ont pas été réalisés. Par ailleurs, deux ans après le lancement de la plateforme, des problèmes persistent et la SAAQ n'est pas en mesure de déterminer si CASA génère des bénéfices supérieurs aux coûts.

En ce qui a trait à la reddition de comptes, le Vérificateur général constate que l'information présentée au comité de direction et au conseil d'administration de la Société indiquait que le développement progressait comme prévu, alors que la direction du programme était au courant de l'existence de retards. De plus, les indices de performance des délais et des coûts ne reflétaient pas adéquatement la réalité. Il en est de même pour l'information transmise à des entités externes telles que la Commission de l'administration publique de l'Assemblée nationale et le dirigeant principal de l'information.

Depuis la présentation du rapport, plusieurs enquêtes ont été ouvertes, dont une commission d'enquête publique, des examens de l'Autorité des marchés publics et de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) ainsi qu'une enquête du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Au printemps, la commissaire au développement durable a déposé son [rapport](#) d'avril 2025 à l'Assemblée nationale. Son [chapitre 2](#) porte sur la conservation de la biodiversité et les aires protégées. L'audit de performance sur le MELCCFP montre que le ministère « n'a pas accompli plusieurs actions nécessaires pour assurer la protection, la mise en valeur et la surveillance d'une grande majorité de la superficie des territoires inscrits au registre des aires protégées, et ainsi contribuer à la conservation de la biodiversité<sup>69</sup> ». La commissaire au développement durable souligne aussi que l'atteinte de la cible de 17 % d'aires protégées en 2020 « a été privilégiée sans prendre suffisamment en compte la représentativité ainsi que la connectivité écologique des territoires<sup>70</sup> ».

### Échos médiatiques

Marc Allard, « [SAAQcllic : un dépassement de coûts caché de près d'un demi-milliard](#) », *Le Soleil*, 20 février 2025.

Charles Séguin, « [SAAQcllic : des dirigeants ont caché des informations, conclut la VG](#) », *Radio-Canada*, 20 février 2025.

### Échos médiatiques

Ariane Émond, « [Biodiversité : Québec manque de clarté pour atteindre sa cible d'ici 2030](#) », *Radio-Canada*, 24 avril 2025.

<sup>69</sup> Commissaire au développement durable, « [Aires protégées : conservation de la biodiversité](#) », *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2024-2025*, avril 2025, p. 17.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 25.

Avancement des projets de loi à la Commission des transports et de l'environnement

Avant d'être adoptés, puis sanctionnés, la plupart des projets de loi sont étudiés par l'une des neuf commissions parlementaires sectorielles. Autant l'étape des consultations que l'étude détaillée se déroulent généralement dans l'une de ces commissions. Le tableau suivant présente l'avancement des projets de loi étudiés par la Commission des transports et de l'environnement au cours de la période de travaux de l'hiver et du printemps 2025.

|                                                                       |  |  |  |  |  |  |  |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                       | Présentation                                                                      | Consultations                                                                     | Adoption du principe                                                              | Étude détaillée                                                                    | Rapport de commission                                                               | Adoption                                                                            | Sanction                                                                            |
| <b>Projet de loi n° 81</b>                                            |  |  |  |   |  |  |  |
| <i>Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement</i> |                                                                                   |                                                                                   |                                                                                   |                                                                                    |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |